

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE**

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ASSAINISSEMENT DE MEYSSE**

**DU 17 NOVEMBRE 2025**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix-sept novembre, à dix-huit heures, le Conseil d'administration d'assainissement de la Commune de Meysse convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la maison des services, 7 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Date de convocation : 12 novembre 2025

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - JULIEN-RAOUlt -- LAUSSEL  
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON

Absents : Mrs MONTCHAUD et ROUX – Mme GAGNOT

Ont donné pouvoir : M. ROCHEtTE à M. MAZZINI

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire, en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MENARD.

Le quorum étant atteint, la séance commence.

-----

**ORDRE DU JOUR**

**QUESTION 1 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**QUESTION 2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - CREATION DE LA NOUVELLE STATION EPURATION**

-----

**DÉLIBÉRATION N° 2025-008 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration la liste d'admission en non-valeur envoyée le 20 octobre 2025 par le SGC de Privas concernant des factures d'assainissement émises de 2018 à 2024.

Ces créances sont proposées en admission en non-valeur en raison de poursuites restées infructueuses, de personne disparue ou de saisie impossible. Le Comptable Public demande donc qu'elles soient annulées. Le montant total s'élève à 875,54€.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **ACCEPTE** les admissions en non-valeur décrites ci-dessus.
- **AUTORISE** l'établissement des pièces comptables nécessaires.

Approuvé à l'unanimité.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
COMMUNE DE MEYSSE

**DÉLIBÉRATION N° 2025-009 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - CREATION DE LA NOUVELLE STATION EPURATION**

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'Administration que les travaux de la station d'épuration vont débuter en 2026. Ces travaux sont actuellement en cours de consultation.

L'enveloppe prévisionnelle a été revue. Il est aujourd'hui nécessaire de formaliser les dossiers de demandes de subvention auprès des différents financeurs selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Maitrise d'œuvre	92 055,00€	Etat DSIL	39,71%	1 010 425,00€
Etudes complémentaires	133 942,00€	Département – Atout ruralité	7,86%	200 000,00€
Travaux	2 318 250,00€	Agence de l'eau	30,95%	787 500,00€
		Autofinancement	21,47%	546 322,00€
TOTAL	2 544 247,00€			2 544 247,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ;
- **AUTORISE** M. le Président à solliciter les subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement et à signer tous documents nécessaires ;

Approuvé à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

Pas de question.

M. le Président clôture la séance à 18h54.

Il informe l'assemblée que le prochain conseil aura lieu le 08 décembre 2025.

Arrêté le 08 décembre 2025

La secrétaire de séance

Frédéric MENARD



Le Maire,

Eric CUER

